https://www.flipou.fr/liste-electorale/

Liste électorale

Inscription d’office sur la liste électorale à 18 ans

Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à 18 ans.

L’inscription sur la liste électorale s’accompagne de la délivrance d’une carte électorale.

La carte électorale vous est envoyée par courrier au plus tard 3 jours avant le scrutin (élection ou référendum).

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale en utilisant ce téléservice :

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Si vous avez déménagé depuis votre recensement, et que vous voulez voter dans votre nouvelle commune, vous devez demander à votre nouvelle mairie de vous inscrire sur ses listes électorales.

Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement

Deux situations sont possibles :

- Si vous êtes resté dans la même commune, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie, en ligne sur place ou par courrier.
- Si vous avez déménagé dans une autre commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune, en ligne sur place ou par courrier.

Effectuer la démarche en ligne

Peut-on s’inscrire sur la liste électorale d’une mairie et voter la même année ?

Oui, vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire **au plus tard le 6^{e} vendredi qui précède le 1er tour**. Ce délai est reporté au **10^{e} jour avant le 1er tour si vous êtes dans une situation particulière** (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).